


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE




Distr.
GENERALE
S/12780
20 juillet 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 12 JUILLET 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa communication PO 230 SOAF (2-2-5) datée du 18 mai 1978 dans laquelle il demandait à tous les Etats de revoir tous les arrangements contractuels existants avec l'Afrique du Sud et toutes les licences qui lui sont actuellement accordées et qui ont trait à la fabrication et à l'entretien d'armes, de munitions de tous types et de matériel et de véhicules militaires, en vue d'y mettre fin, a l'honneur de faire savoir que le Gouvernement indien a toujours appliqué intégralement dans tous les domaines sa politique de boycottage de l'Afrique du Sud et que l'Inde n'a jamais fourni d'armes, etc., au Gouvernement sud-africain. Par conséquent, le Gouvernement indien n'a pas d'arrangements contractuels avec l'Afrique du Sud et ne lui accorde pas de licences ayant trait à la fabrication et à l'entretien d'armes, de munitions de tous types et de matériel et de véhicules militaires.